



**HAL**  
open science

## Le régime forestier du Liban au IIe siècle

Philibert Guinier

► **To cite this version:**

Philibert Guinier. Le régime forestier du Liban au IIe siècle. Revue forestière française, 1952, 3, pp.141-143. <10.4267/2042/27854>. <hal-03380044>

**HAL Id: hal-03380044**

**<https://hal.science/hal-03380044v1>**

Submitted on 15 Oct 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Dans ce numéro: Ph. GUINIER: *Le régime forestier au Liban au II<sup>e</sup> siècle. — L' « orthographe technique ».* — O. DE GRANCOURT: *L'estimation des forêts, vue par un Inspecteur de l'Enregistrement.* — P. BROUSSON: *Les ventes de coupes de bois de l'exercice 1951.* — MAURY: *Un essai de reboisement sur banquettes de restauration du sol au Mont Ventoux.* — LEFEBVRE, RABOUILLE et VALETTE: *Forêts d'Ecosse.* — POURTET et TURPIN: *L'Eucalyptus en France.*

## ARCHÉOLOGIE FORESTIÈRE

### Le régime forestier au Liban au II<sup>e</sup> siècle

Indice bibliographique: F 09.I (56)

Il est bien établi que, dans l'antiquité, le Liban était, pour les peuples du Moyen-Orient, la principale région d'approvisionnement en bois d'œuvre. De là, les Phéniciens ont tiré les matériaux qui leur ont permis d'entretenir une puissante flotte commerciale, les Egyptiens venaient s'y approvisionner; il semble que les Chaldéens et les Assyriens aient utilisé des bois du Liban dans leurs palais de Ninive et de Babylone. La Bible (Rois, 1,5) nous apprend que Salomon employait au Liban dix mille hommes pour exploiter les cèdres destinés à l'édification du temple de Jérusalem et QUINTE-CURCE rapporte que le Liban fournissait des bois pour la construction des flottes du temps d'Alexandre le Grand.

Actuellement, le Liban déboisé n'offre que des débris de forêts et notamment quelques boqueteaux de cèdres (1). Le plus célèbre de ces petits massifs, situé au fond de la vallée de Kadicha, non loin du village de Bécharré, à 1.920 m d'altitude, apparaît comme un îlot de verdure au milieu d'un désert pierreux (2). Entouré d'un mur qui le met à l'abri des nombreuses chèvres qui parcourent le versant, respecté traditionnellement par les habitants qui le considéraient comme un bois sacré, ce groupe d'environ 300 cèdres a été vu et décrit par le naturaliste Pierre BELON au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle.

(1) R. GOMBAULT: *Aperçu sur la flore de la Syrie, du Liban et de la région d'Antioche* (Délégation générale de France au Levant. Notes et mémoires. T. IV, 1946).

(2) H. GADEAU DE KERVILLE: *Les cèdres du Liban dans leur pays d'origine* (Bull. de la Soc. dendrologique de France, 1911).

cle, plus tard par CHATEAUBRIAND et LAMARTINE (3) et visité dans la suite par de nombreux voyageurs et touristes.

Au temps de la domination romaine, sous le règne de l'empereur HADRIEN (117-138 après J.C.), le Liban était encore couvert de forêts et les preuves en existent, gravées sur les rochers de ces versants dénudés. Il y a des années déjà, M. PERDRIZET, alors professeur d'archéologie à l'Université de Strasbourg, appelait mon attention sur un passage de l'ouvrage dans lequel Ernest RENAN relate les résultats de sa mission dans cette partie de l'Orient (1). Il signale que, dans toute la région du Haut Liban, « on rencontre presque à chaque pas une même inscription contenant toujours le nom d'Hadrien, répété des centaines de fois en caractères de 30 ou 40 centimètres de long profondément gravés dans le roc ». De la lecture et de l'interprétation de ces inscriptions, il déduit qu'il existait sous le règne d'Hadrien une réglementation forestière : les forêts qui couvraient alors cette partie du Liban étaient propriété de l'Etat et l'Etat se réservait l'exploitation de certaines essences. Grâce à M. FOURNIER, alors conseiller technique pour les forêts auprès du gouvernement de la République libanaise, j'ai pu avoir connaissance d'un travail plus récent (2) qui confirme et complète les recherches d'Ernest RENAN.

Les inscriptions dont il s'agit sont nombreuses et variées ; la plupart sont des abréviations, des *sigles*, dont l'interprétation n'a été rendue possible que par la découverte de rares inscriptions complètes. Certains de ces sigles, très répandus et restés longtemps énigmatiques, se présentent sous la forme :

**IMP HAD AVG DFS**

ou plus brièvement :

**D F S**

Mais, en un point, on a trouvé une inscription plus explicite :

**IMP (eratori) HAD (riani) AVG (usti)**

**DEFINITIO**

**SILVARUM**

On a pu comprendre ainsi la signification du sigle :

**D (e) F (initio) S (ilvarum)**

(3) R. HICKEL : *Les cèdres du Liban* (Bull. de la Soc. dendrologique de France, 1925).

(1) Ernest RENAN : *Mission de Phénicie*. Imp. nat., 1874.

(2) L. JALABERT et R. MOUTERDE : *Nouvelles inscriptions de Syrie. - Les réserves forestières impériales dans le Liban* (Mélanges de la Faculté orientale de Beyrouth. T. IV, 1910).

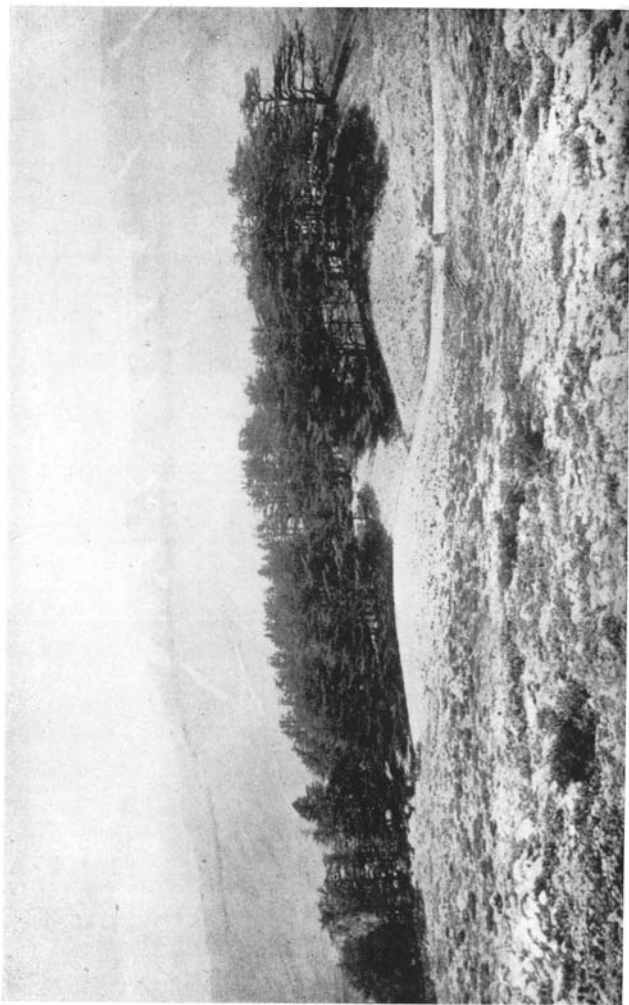


Inscription déposée au Musée du Syrian Protestant College à Beyrouth



Inscriptions sur des rochers

(Photos FOURNIER)



Les cèdres de Bécharré

(Photo GADEAU DE KERVILLE)

On se trouve en présence d'une délimitation de forêts, d'affiches affirmant la propriété impériale ou encore de repères, de bornes fixant les limites du domaine.

Un autre sigle se retrouve souvent dans les inscriptions :

### A G I V C P

Parfois, il se trouve accolé au monogramme de l'empereur Hadrien ; d'autres fois, il fait suite à la formule précédente D F S. En de nombreux cas, il est précédé de chiffres de valeur très variable. Ernest RENAN a découvert une inscription plus complète qui lui a fourni la solution désirée :

### ARBORUM GENERA IV CETERA PRIVATA

L'explication lui est apparue évidente. Les affiches rupestres indiquent que quatre genres d'arbres, quatre essences, sont réservées à l'empereur, tandis que les autres sont à la disposition des particuliers.

Quelles étaient ces quatre essences, considérées comme précieuses, dont la coupe était interdite aux particuliers ? Ernest RENAN les a identifiées grâce à un texte d'un auteur latin, VÉGÈCE, qui, à propos des navires de guerre, indique que ces bâtiments sont construits principalement « ex cupresso et pinu domestica seu silvestri, larice et abiete ». Ainsi sont énumérés le cyprès, le pin cultivé ou le pin sauvage, le mélèze et le sapin. Le pin cultivé n'est autre que le Pin pinier, dont la graine est utilisée dans l'alimentation, tandis que sous le nom de pin sauvage (*pinus silvestris*) sont compris tous les pins croissant spontanément : il est à remarquer que, parmi ceux-ci, celui auquel nous réservons, à la suite de LINNÉ, la dénomination de Pin sylvestre, n'était pas, en raison de son aire nordique et montagnarde, le plus intéressant pour les Romains. « Voilà, écrit RENAN, les *arborum genera IV* qui étaient réservés pour la flotte. Justement, ces essences sont très communes dans le Liban. » On ne saurait partager l'opinion de l'illustre orientaliste sur la présence du mélèze dans le Liban. Mais les Latins, tout comme les Français de nos jours, faisaient mal la distinction entre les diverses espèces de résineux. De plus, il est logique de supposer que la décision, d'ordre général, a été prise en ayant en vue les régions d'approvisionnement en bois les plus proches de l'Italie et a été appliquée, par extension, au Liban, où le Cèdre remplace le Mélèze.

Des interprétations diverses ont été proposées à propos des chiffres incorporés dans les inscriptions. On peut y voir un numéro-

tage de bornes ; mais la divergence de numéros voisins et la présence de nombres très élevés figurant d'ailleurs sur des inscriptions disséminées, a conduit à l'idée que ces nombres indiquaient la quantité d'arbres réservés sur chaque emplacement, on dirait volontiers sur chaque parcelle : il y aurait eu un véritable inventaire du matériel ligneux.

Ainsi sur ces pentes dénudées du Haut Liban existaient sous l'empereur Hadrien des forêts classées comme domaniales, délimitées et soumises, en quelque sorte, au régime forestier. Certaines essences étaient réservées pour les besoins de la marine, les autres étaient laissées à la disposition des habitants auxquels on reconnaissait ainsi un droit d'usage. On voit se manifester au II<sup>e</sup> siècle, des préoccupations qui, quinze siècles plus tard, seront celles de Colbert, et apparaître ce souci d'approvisionnement en bois de marine qui devait tenir une grande place dans notre histoire forestière.

Ph. GUINIER.

## L' « ORTHOGRAPHE TECHNIQUE »

Dans le numéro d'avril 1951, page 267, la *Revue Forestière Française*, en citant la « norme des symboles », avait rappelé quelques règles posées pour les abréviations et les notations de l'écriture scientifique. Il n'est pas inutile de revenir sur la question, car ces principes sont trop souvent méconnus.

Pour noter des unités, on utilise généralement la ou les deux premières lettres du nom de l'unité écrite en caractères minuscules. Ces initiales sont des symboles et non des abréviations : elles ne doivent pas avoir le signe du pluriel, ni être suivies d'un point. Le nombre doit précéder le symbole de l'unité, même s'il comporte des décimales.

	<i>Bon</i>	<i>Mauvais</i>
hectare	ha	Ha has
millimètre	mm	m/m mms
kilogramme	kg	Kgr k°
mètre cube	m <sup>3</sup>	mc M <sub>3</sub>
francs	F	frs
un mètre trente	1,30 m	1 m, 30